

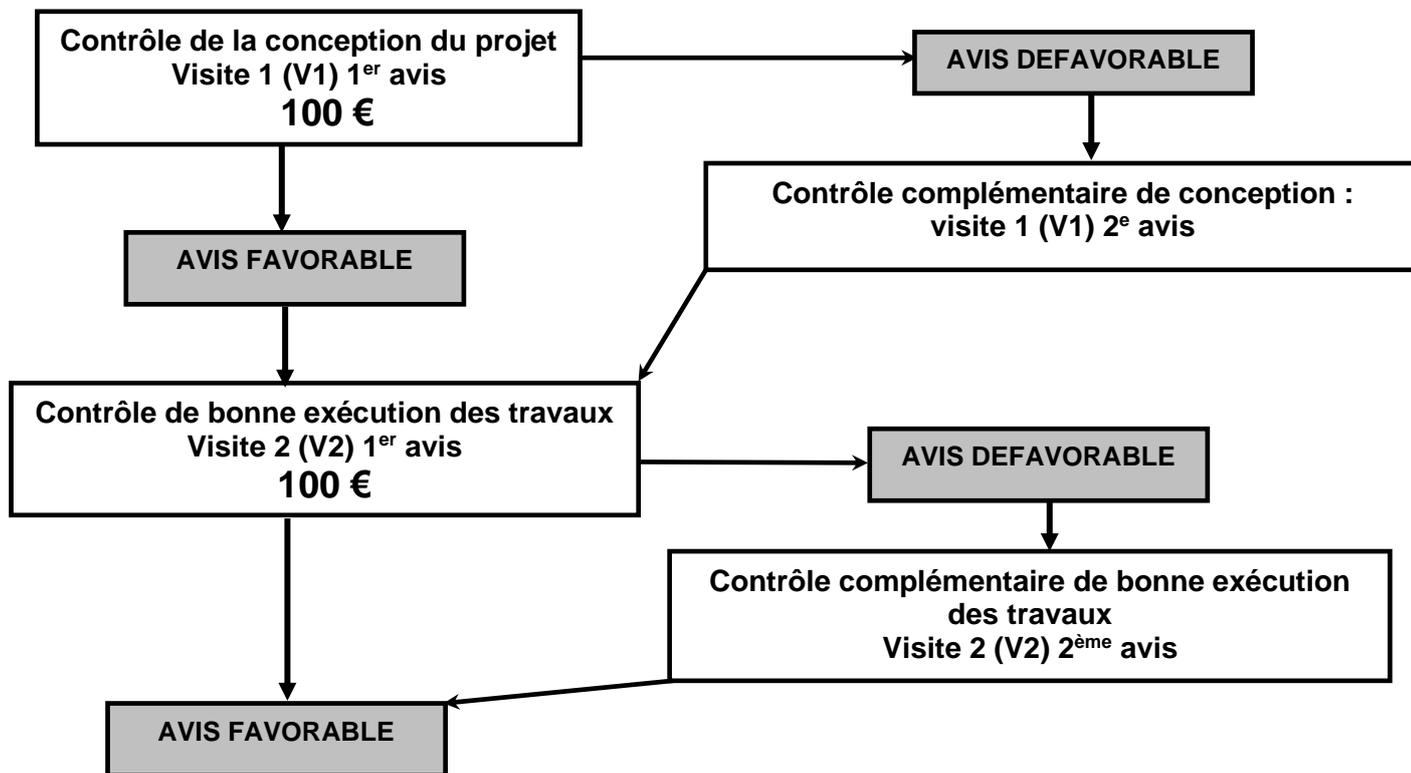


SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Tarifs Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Délibération n° 2019-09-076 du 30 septembre 2019

INSTALLATIONS NEUVES (TARIFS TTC)



La REHABILITATION D'INSTALLATION EXISTANTE suivra le même schéma mais sera exonérée des montants à payer

Une redevance annuelle de 24€ par installation prend en charge le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes

NOM : _____

Prénom : _____

Accepte les tarifs ci-dessus.

Adresse de l'installation : _____

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

